

Irrigation : une bonne maîtrise des apports d'eau

Agnès COMBES Webmaster / 02 51 36 82 06

14/08/2009 | Mise à jour : 18:31

Avoir une installation d'irrigation bien calibrée avec sa ressource en eau et avec du matériel bien réglé constitue déjà un atout appréciable. Décider du mode de gestion des apports d'eau sur la campagne peut s'avérer délicat, dès que la ressource devient limitante par rapport aux besoins dictés par le climat.

Conserver la fréquence des apports

En volume limitant, mais connu, il est préférable de ventiler à priori ses passages d'eau en se calant sur la période la plus critique du cycle du maïs celle qui encadre la floraison femelle. La période est assez facile à prévoir en fonction de la date de semis et des indices variétaux choisis.

Par exemple si on dispose de 4 tours de 30 mm, on peut en placer 2 de part et d'autre de la floraison femelle à 10 jours d'intervalle ; si une pluie intervient on les décale plus tard. La technique qui consiste à lancer l'irrigation dès que le climat le nécessiterait est risquée, car on pourrait avoir épuisé son stock de 120 mm à la floraison. Si la période est sévère ensuite, le maïs encaisse mal.

Si pour une raison ou une autre, le volume venait à se restreindre en cours de campagne, il est toujours plus payant de conserver le tour d'eau en réduisant la dose, plutôt que d'allonger le tour d'eau pour garder la même dose par apport. (4 fois 30 mm est mieux que 3 fois 40 mm).

Traquer le vent

Le vent est l'ennemi numéro 1 de l'irrigant. C'est surtout la mauvaise qualité de la répartition de l'eau qui est en jeu plus qu'une évaporation excessive de l'eau apportée. Le meilleur remède est de s'abstenir quand le vent est trop fort ou souffle en rafales.

Le vent se calme en général de manière très sensible la nuit. C'est pourquoi il faut privilégier les irrigations de nuit. Les irrigants du bassin de la Vendée ont d'ailleurs décidé de ne pas irriguer entre 10 h et 18 h ce printemps. L'eau est mieux répartie et en plus l'énergie électrique est meilleur marché.

Michel Chauvin (Chambre Agriculture Vendée)